

**BULLETIN MENSUEL**  
de la  
**CHAMBRE DE COMMERCE**  
**DE BREST**

—◆—  
Créée le 31 Mars 1851



## CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST

Président honoraire : M. Georges LOMBARD.

Vice-Présidents honoraires : MM. Pierre STEPHAN.  
Adolphe CORRE.

Membre honoraire : M. Henri BRISSIEUX.

### Bureau :

MM. Paul DÉTHIEUX, Président.  
Charles FOUCHARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président.  
Emile LEOST, 2<sup>e</sup> Vice-Président.  
Lucien FROMONT, Secrétaire.  
Jean LE PAGE, Trésorier.

### Membres :

MM. BOUCHER, Marcel, de Landerneau.  
CRAUSTE, Dominique, de Lesneven.  
GAYET, Maurice, de Landerneau.  
HUSIAUX, René, de Lampaul-Plouarzel.  
KERAUDREN, Joseph, de Camaret.  
KERMORGANT, Louis, de Brest.  
LARRIEU, Jean-Pierre, de Brest.  
LOMBARD, Georges, de Brest.  
MEVEL, François, de Landerneau.  
NIDELET, Abel, de Brest.  
STEPHAN, Pierre, de Brest.  
TIERCELET, Charles, de Brest.  
TROMELIN, François, de Lannilis.

### Membres correspondants :

MM.	MM.
BELLION, Joseph, de Brest.	LESCOP, de Plougastel-Daoulas.
GHARDRONNET, de Brest.	OULHEN, de Paluden en Lannilis
CHUPIN, de Brest.	PERROT, de Brest.
CRAIGNOU, Frédéric, de Brest.	POTTIER, de Crozon.
DE CADENET, de Brest.	RAILLARD, André, de Brest.
GELEBART, de Brest-Lambézellec.	RIOU, de Châteaulin.
GUENA, de Saint-Renan.	SALAUN, René de Brest.
JARNIOU, Adolphe, de Brest.	THIEBAUT, Georges, de Brest.
KUHN, de Brest.	

Secrétaire Général : M. DAMADE.

Secrétaire Général Adjoint : M. BERREHOUC.

Ingénieur des Services de Foutillage : M. LE GOFF.

Chef de Comptabilité : M. ROCHEMULET.

Téléphone : Secrétariat : 2-49

TELEPHONE : Outillage, Comptabilité : 6-85

80<sup>e</sup> Année

1952

N<sup>o</sup> 57

## BULLETIN MENSUEL de la Chambre de Commerce de Brest

### SOMMAIRE

#### Séance d'Installation du 4 Janvier 1952

Installation de la Chambre de Commerce de Brest par M. le Préfet du Finistère . . . . .	4
Fixation du Jour des Séances plénières . . . . .	13
PORT DE MORGAT. — Institution d'une Taxe sur la valeur du poisson débarqué . . . . .	13
Constitution de la Commission Consultative et de la Commis- sion Permanente d'Enquête du Port de Brest pour l'année 1952 . . . . .	15
Constitution de la Commission Consultative du Port de Lan- derneau et de la Commission Permanente d'Enquête pour l'année 1952 . . . . .	16
Constitution de la Commission Consultative et de la Commis- sion Permanente d'Enquête du Port de Camaret pour l'année 1952 . . . . .	17

## CHAMBRE DE COMMERCE DE BREST

---

### Séance d'installation du 4 janvier 1952

---

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. LAPORTE, Préfet du Finistère.

*Membres titulaires :*

Étaient présents :

MM. BOUCHER, CRAUSTE, DÉTHIEUX, FOUCHARD, FROMONT, GAYET, HUSIAUX, KERMORGANT, LARRIEU, LÉOST, LE PAGE, LOMBARD, MÉVEL, NIDELET, STÉPHAN, TROMELIN.

Absents excusés :

MM. KÉRAUDREN, TIERCELET.

*Membres correspondants :*

Étaient présents :

MM. BELLION, CHARDRONNET, CRAIGNOU, DE CADENET, GÉLÉBART, GUÉNA, JARNIOU, OULHEN, PERROT, RAILLARD, RIOU, STRUYVEN.

Absents excusés :

MM. CHUPIN, KUHN, THIÉBAUT.

---

**Installation de la Chambre de Commerce de Brest  
par M. le Préfet du Finistère**

En ouvrant la séance, M. le Préfet s'exprime comme suit :

Messieurs,

La Commission chargée du recensement des votes émis à l'occasion des opérations électorales qui ont eu lieu le 2 Décembre 1951, en vue de pourvoir au renouvellement des membres de votre Compagnie, a proclamé élus au premier tour de scrutin, comme ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, les candidats dont les noms suivent :

1<sup>re</sup> catégorie : MM. GAYET Maurice ; TROMELIN François.

2<sup>e</sup> catégorie : MM. FROMONT Lucien ; STÉPHAN Pierre.

3<sup>e</sup> catégorie : MM. LOMBARD Georges ; KERMORGANT Louis.

Je les proclame Membres de la Chambre de Commerce et les installe solennellement dans leurs nouvelles fonctions.

Je donne la parole à M. FOUCHARD, doyen d'âge de l'Assemblée.

En prenant la présidence, M. FOUCHARD prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Préfet,

Les prérogatives de l'âge me valent l'honneur et le plaisir de vous présenter mes remerciements les plus vifs d'avoir bien voulu, malgré les lourdes tâches que vous assumez, venir présider cette séance d'installation de la Chambre, à la suite du renouvellement partiel du 2 Décembre. Nous aurions tous souhaité vous recevoir dans notre nouvel immeuble. Malheureusement, des circonstances imprévues en ont retardé l'achèvement et nous sommes encore dans l'obligation de vous accueillir dans ce baraquement inconfortable que nous avons hâte de quitter.

Monsieur, le Préfet, nous savons tous l'intérêt que vous portez à l'économie de notre département, à son commerce et à son industrie. Cet intérêt s'est manifesté par une collaboration étroite à nos travaux que vous avez suivis chaque fois que vos occupations vous l'ont permis. Il s'est manifesté également par vos conseils éclairés et, en toute occasion, vous avez toujours entendu nos doléances avec une extrême bienveillance.

Je tiens à vous en remercier, en mon nom personnel et au nom de mes collègues.

Vous avez tenu à vous faire représenter à nos réunions chaque fois que vous étiez empêché d'y assister, par M. le Sous-Préfet de Brest. Nous vous en remercions et avons été heureux d'apprécier la connaissance et la grande compréhension du domaine économique de votre représentant. Je tiens également à le remercier publiquement.

C'est dans cet esprit d'entente et de collaboration avec les représentants des Pouvoirs Publics que notre Compagnie a travaillé durant cette dernière session. Je me permets de souhaiter la continuation de cet esprit qui ne peut que favoriser nos travaux et nous aider à atteindre nos objectifs, c'est-à-dire la prospérité et le développement du Commerce et de l'Industrie de notre Circonscription.

Cette atmosphère nous est d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui encore des charges fiscales toujours plus lourdes et plus nombreuses nous sont promises pour l'année 1952.

Sans en rechercher les causes, il nous apparaît que l'Etat doit et peut réaliser l'équilibre de son budget par des économies et non par de nouveaux impôts qui sont supportés en grande partie par les entreprises commerciales et industrielles.

A plusieurs reprises, notre Compagnie s'est élevée contre ces augmentations d'impôts qui ne peuvent qu'entraîner la hausse des prix, puis celle des salaires et conduisent finalement à la mévente, au chômage et à la dépréciation monétaire.

Les capitaux des entreprises dans un grand nombre de cas n'ont pu être adaptés à cette dépréciation continue. Soumises au profit de l'Etat à des prélèvements fiscaux de plus en plus lourds et souvent assujetties à des réglementations sévères de prix, les entreprises ne peuvent plus trouver dans leurs trésoreries les ressources suffisantes. Elles sont donc obligées de solliciter un concours de plus en plus grand des banques. Et là, elles se heurtent au renforcement des règles auxquelles viennent récemment d'être soumises les banques en matière de distribution de crédit.

Nous souhaitons donc tous qu'une stabilisation monétaire s'établisse qui, supprimant la spéculation, provoquerait un retour à la stabilité des prix et des salaires, favoriserait l'épargne et permettrait à l'Etat de couvrir par des emprunts une partie des dépenses supportées actuellement par le budget, notamment les dépenses des dommages de guerre.

Tels sont, Monsieur le Préfet, sur le plan général, les desirs de nos ressortissants.

Par ailleurs, il m'appartient de souligner les excellentes relations que nous avons toujours entretenues dans la Circonscription avec les représentants des différents services de l'Administration, et particulièrement avec les Ponts et Chaussées et la Délégation Départementale du M.R.U. En ce qui concerne ce dernier organisme, nous devons nous féliciter des résultats qu'il a obtenus pour la reconstitution de notre Port et la reconstruction de notre Ville, résultats que beaucoup de villes sinistrées nous envient. Toutefois, nous regrettons l'insuffisance des crédits alloués aux sinistrés du fait de la vétusté et du non-paiement de la part différée des dommages, insuffisance qui provoque des problèmes de crédit souvent insurmontables.

Je suis persuadé, Monsieur le Préfet, que vous voudrez bien faire part aux Ministères intéressés de notre inquiétude au sujet des questions que je viens d'évoquer succinctement, et que nous

trouverons près de vous tout le concours qui nous est nécessaire dans la tâche que nous avons à accomplir.

J'aurais été heureux que M. Chupin, Membre correspondant de notre Compagnie, puisse assister à cette réunion. J'en aurais profité pour lui dire que nous savons tous l'intérêt que, en tant que Député, Maire, Conseiller Général, il porte à la Chambre de Commerce de Brest. Nous savons aussi tous les efforts qu'il a accomplis pour le relèvement de la Ville de Brest et de son Port et qu'il continuera à nous aider pour que notre Ville et notre Port retrouvent leur ancienne prospérité. Je crois que nous serons tous d'accord pour l'en remercier bien sincèrement.

Messieurs et chers Collègues,

Le scrutin du 2 Décembre dernier soumettait aux suffrages des ressortissants de la Chambre cinq candidatures de membres sortants, à savoir :

MM. GAYET et TROMELIN, en 1<sup>re</sup> catégorie ; FROMONT et STÉPHAN, en 2<sup>e</sup> catégorie ; le Président LOMBARD, en 3<sup>e</sup> catégorie.

Ils ont tous été réélus. Je leur adresse mes plus vives félicitations pour leur réélection.

M. DANIEL, membre sortant en 3<sup>e</sup> catégorie, qui vient de quitter Brest, n'a pu se représenter. Je veux lui adresser nos remerciements pour le travail qu'il a accompli parmi nous depuis 1945. En effet, membre de notre Compagnie et Juge au Tribunal de Commerce, il s'était spécialisé dans les questions intéressant simultanément ces deux organismes. Nous regrettons vivement son départ et lui souhaitons bonne réussite dans sa nouvelle résidence de Nantes. Et j'accueille et félicite son successeur, M. KERMORGANT, qui appartient à l'Ordre des Pharmaciens, élu en 3<sup>e</sup> catégorie. Je suis persuadé qu'il suivra la trace de son prédécesseur dans les différentes tâches assumées par lui.

Messieurs, le travail qui nous est imparti est tout tracé. Il s'agit de continuer une œuvre commencée et poursuivie sous la présidence de notre Collègue, Georges LOMBARD, œuvre qui s'est traduite par de nombreuses réalisations et par des réussites dans tous les domaines.

L'immeuble de la Chambre s'achève, et dans quelques mois il vous offrira des facilités de travail qui vous ont manqué depuis la Libération et aussi, il faut le dire, un cadre digne de notre Ville et de notre Circonscription.

Les reconstitutions de la concession d'outillage sont en bonne voie d'achèvement. Le matériel moderne acquis et mis en place a rendu au Port une capacité de réception égale, sinon supérieure, à celle d'avant-guerre.

Des activités nouvelles ont été créées.

Les travaux d'amélioration du Port de Camaret sont également en voie d'achèvement. D'autres travaux vont être incessamment entrepris au Port de Morgat et à l'aérodrome de Guipavas.

L'amélioration de l'équipement de la Circonscription s'est poursuivie sans relâche.

Malheureusement, le trafic du Port n'a pas répondu à nos espérances. Pour des motifs indépendants de notre volonté, il est demeuré en 1950 à peu près stationnaire par rapport à l'année précédente. Quant à l'année 1951, on peut noter au cours du dernier trimestre une nette reprise.

Par suite de cette situation, notre Compagnie s'est vue dans l'obligation, pour équilibrer ses dépenses avec ses recettes, de prendre des décisions nécessaires, mais pénibles, puisqu'elle a dû licencier une partie de son personnel d'exploitation du Port.

Mais aujourd'hui, elle se trouve dans une situation saine, qui lui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

C'est dans ces conditions que la nouvelle Chambre va pouvoir se mettre à l'œuvre. Sa tâche est encore importante. Il lui appartiendra de poursuivre l'achèvement de la remise en état du Port et de son équipement, de susciter et de favoriser la création d'activités et d'industries nouvelles susceptibles d'augmenter le trafic de notre Port et d'utiliser au mieux les ressources de notre région.

Je ne vous cache pas que c'est une tâche difficile peut-être, mais indispensable au développement économique de la Circonscription de la Chambre de Commerce de Brest.

Je sais que vous aurez à cœur de l'accomplir avec la même volonté, le même esprit d'abnégation que vos prédécesseurs.

Je suis certain des réussites que vous obtiendrez et je vous en remercie dès à présent.

M. le Préfet du Finistère prend ensuite la parole et s'exprime comme suit :

Messieurs,

Votre ordre du jour prévoit une allocution du Préfet. Je me soumetts bien volontiers à cette obligation, ne serait-ce que par esprit de discipline.

Je n'ai, cependant, pas l'intention d'apporter une contribution personnelle à vos travaux sous forme d'un discours officiel.

Je veux simplement vous dire tout le plaisir que je ressens à être parmi vous aujourd'hui, afin de vous aider, s'il est possible, dans votre tâche.

Je félicite ceux d'entre vous récemment élus et adresse mes compliments, par avance, à vos collègues que votre confiance désignera, dans quelques instants, au Bureau de votre Compagnie.

Vous le savez, je suis très attentif aux travaux des Chambres de Commerce de mon département. Mon souci est de collaborer très étroitement avec elles. Mon but, comme vous, est de réaliser et de contribuer efficacement à l'essor économique de cette région.

Vos efforts sont d'autant plus méritoires qu'il vous a fallu, depuis la Libération, déployer une activité considérable ; en un mot, relever les ruines d'une ville particulièrement ravagée, redon-

ner à l'économie de son Port un élan que les misères de la guerre avaient fait cesser.

Je ne puis m'empêcher de vous dire toute l'admiration personnelle que j'éprouve à l'égard de ceux qui ont contribué à la renaissance de Brest.

L'époque que nous vivons est particulièrement difficile. Il vous faudra lutter pour atteindre le but que vous poursuivez. Votre ténacité — vertu bien bretonne — garantit votre succès.

Je voudrais que vous sachiez que les Pouvoirs Publics, que je représente aujourd'hui parmi vous, entendent collaborer à vos efforts. Ils sont là pour vous guider, mais aussi pour comprendre vos désirs légitimes et les faciliter.

Considérez qu'à la tête de ce département, je dois être de ceux sur lesquels vous pouvez compter. Cette assurance, je pense, vous suffit. Elle me donne, quant à moi, la certitude que vous ne négligerez rien pour faire appel à mes services.

Il est ensuite procédé à l'élection du Bureau de la Chambre :

*Élection du Président.*

Nombre de votants : 16.

M. DÉTHIEUX ayant obtenu 15 voix est élu.

*Élections des Vice-Présidents.*

Nombre de votants : 16.

Premier Vice-Président : M. FOUCHARD ayant obtenu 15 voix est élu.

Deuxième Vice-Président : M. LÉOST ayant obtenu 15 voix est élu.

*Élection du Secrétaire :*

Nombre de votants : 16.

M. FROMONT ayant obtenu 15 voix est élu.

*Élection du Trésorier :*

Nombre de votants : 16.

M. LE PAGE ayant obtenu 15 voix est élu.

En conséquence, le Bureau de la Chambre de Commerce de Brest, pour les années 1953-1954, est constitué comme suit :

*Président* : M. DÉTHIEUX.

*Premier Vice-Président* : M. FOUCHARD.

*Deuxième Vice-Président* : M. LÉOST.

*Secrétaire* : M. FROMONT.

*Trésorier* : M. LE PAGE.

M. FOUCHARD cède la parole à M. le Président DÉTHIEUX qui prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président,  
Messieurs,

Si j'ai aujourd'hui la joie et l'honneur d'accéder au poste de Président de cette Compagnie, c'est à vous-mêmes, à vos suffrages, que je le dois, et c'est pourquoi je tiens à vous remercier bien sincèrement de la confiance que vous venez de me témoigner.

Je sais que la tâche qui m'attend est lourde ; néanmoins, je pense qu'avec le précieux concours que vous m'apporterez, les quelques connaissances que j'ai déjà pu acquérir à la Chambre de Commerce depuis ma première élection qui remonte à 1934, nous pourrons faire face aux diverses éventualités qui se présenteront.

Monsieur le Préfet,

Je désire entretenir avec votre Administration les mêmes relations que celles qu'entretenait déjà le Président LOMBARD. J'agirai de manière à obtenir de vos services le maximum d'aide, afin de réaliser, dans les meilleures conditions, le programme que nous nous sommes tracé, de lui donner l'ampleur désirable, dans tous les domaines que vous connaissez. Je crois pouvoir être assuré, à la suite des paroles que vous avez tout à l'heure prononcées, du concours le plus entier de l'Administration et je vous en remercie à l'avance.

Mon cher Président,

Je dois évoquer en ce moment une camaraderie qui nous lie depuis quelque trente ans, camaraderie basée sur une identité de vues et une longue collaboration, qui nous permettra de poursuivre, avec cet esprit de continuité nécessaire, le combat que nous avons engagé pour le développement économique de la Ville et de sa Circonscription.

Les problèmes qui se posent et qui incombent à la Chambre de Commerce deviennent de plus en plus nombreux et de plus en plus délicats. Nous les résoudrons au mieux des intérêts du commerce et de l'industrie, dans la tradition de notre Compagnie, tradition que vous avez toujours suivie et que je m'efforcerais moi-même de maintenir et de continuer. Et c'est pourquoi je me fais un devoir, au nom de la nouvelle Chambre, de son nouveau Bureau et en mon nom personnel, de vous rendre, en signe de remerciement et de gratitude, l'hommage et la récompense que vous avez amplement mérités. Je propose d'accorder au Président LOMBARD le titre de Président d'honneur de la Chambre de Commerce de Brest.

La Chambre répond unanimement à cette proposition.

Mes chers Collègues,

Je voudrais, dès à présent, définir les rapports que j'aurai avec vous.

Je dois vous dire bien franchement, sans aucun esprit partisan et même avec une certaine aisance, que je désire entretenir avec

vous les meilleures relations, dans le même esprit que le Président LOMBARD.

Je multiplierai les contacts avec vous et vous consulterai sur les décisions à prendre, de même que je consulterai également toutes les autorités compétentes capables de nous fournir tous les éléments d'information nous permettant de nous éclairer sur les conséquences de ces décisions. J'estime, en effet, qu'un président de Chambre de Commerce se doit entièrement à la charge qu'il accepte, mais il sera d'autant plus fort qu'il bénéficiera de l'aide et de l'appui de tous ses collaborateurs.

Cette aide et cet appui doivent se traduire par un travail actif, au sein des commissions auxquelles vous appartenez. Il est indispensable que chacun, dans sa spécialité, puisse éclairer la Chambre. Je me permets donc de compter sur votre concours.

Messieurs, je sais quelle somme de travail vous avez déjà accomplie ; je connais votre valeur et je sais que vous aurez à cœur de poursuivre la tâche déjà entamée. Je me dois aussi de reconnaître les efforts des services de la Chambre et notamment le Secrétariat où, avec M. DAMADE, depuis plus de quinze ans, je me suis penché sur la plupart des questions qui nous intéressent.

Je serais heureux que mes collègues plus jeunes, eux aussi, s'attellent à cette besogne et qu'ils se préparent, dès à présent, en vue d'être aptes à pouvoir ultérieurement prendre la direction de notre Compagnie, imprégnés de cet esprit de continuité qui s'avère indispensable.

L'objectif à atteindre, le développement économique de la Circonscription par une bonne gestion des intérêts généraux du commerce et de l'industrie, nécessite que l'on fasse abstraction de ses propres intérêts et des intérêts particuliers de sa profession, au profit de l'intérêt général.

C'est dans cet esprit que je vous propose de travailler pour le bien de la collectivité. C'est sous cette forme que j'entrevois les fonctions de président.

Je m'excuse d'avoir retenu si longtemps votre attention. Avant de procéder à la désignation des Commissions, je vous remercie encore de la confiance que vous m'avez témoignée. Je ferai mon possible pour ne pas la démentir.

La Chambre procède ensuite à la répartition de l'Assemblée en séries sortantes, en 1953, 1955 et 1957.

1953 : 1<sup>re</sup> catégorie : MM. FOUCHARD — LARRIÉU.  
2<sup>e</sup> » : MM. BOUCHER — MÉVEL.  
3<sup>e</sup> » : MM. CRAUSTE — DÉTHIEUX.

1955 : 1<sup>re</sup> catégorie : MM. HUSIAUX — LE PAGE.  
2<sup>e</sup> » : MM. LÉOST — NIDELET — TIERCELET.  
3<sup>e</sup> » : MM. CRAUSTE — DÉTHIEUX.

1957 : 1<sup>re</sup> catégorie : MM. GAYET — TROMELIN.  
2<sup>e</sup> » : MM. FROMONT — STÉPHAN.  
3<sup>e</sup> » : MM. KERMORGANT — LOMBARD.

La nomination des Commissions donne les résultats suivants :

*Commission des Finances :*

MM. LE PAGE ; KERMORGANT ; MÉVEL ; NIDELET ; TROMELIN ; KUHN.

*Commission des Travaux :*

MM. FOUCHARD ; LE PAGE ; GAYET.

*Commission de l'Outillage :*

MM. CRAUSTE ; FROMONT ; LARRIÉU ; LÉOST ; LOMBARD ; STÉPHAN ; THIÉBAUT.

*Commission des Transports :*

MM. BOUCHER ; CRAIGNOU ; CRAUSTE ; GUÉNA ; JARNIOU ; LOMBARD.

*Commission de l'Aéronautique :*

MM. CHUPIN, Maire de Brest ; LOMBARD ; RAILLARD André ; Maire de Guipavas ; PLOUÉ ; PESLIN ; GIBORY ; le service des Ponts et Chaussées.

*Commission de la Pêche :*

MM. RAILLARD André ; OULHEN ; Administrateur I. M. ; Commandant PONT ; PLOUÉ ; TARA ; Groupement des Mareyeurs.

*Commission du Commerce :*

MM. GAYET ; HUSIAUX ; KERMORGANT ; NIDELET ; PERROT ; SALAUN René ; TIERCELET.

*Commission du Tourisme :*

MM. BELLION ; HUSIAUX ; LOMBARD ; POTIER ; STÉPHAN ; THIÉBAUT.

*Commission de l'Exploitation du Port :*

MM. CRAUSTE ; LÉOST ; LE PAGE ; STÉPHAN.

*Commission du Centenaire et de l'Inauguration :*

MM. FROMONT ; LOMBARD ; STÉPHAN ; TIERCELET.

*Délégués à différents Groupements ou Commissions.*

Assemblée des Présidents : M. le Président.

Union des Chambres de Commerce Maritimes : M. le Président,  
M. LÉOST.

VI<sup>e</sup> Région Économique : M. le Président, M. FOUCHARD.

Union des Chambres de Commerce Aéronautiques : M. le Président.

Office des Transports de l'Ouest : M. CRAUSTE.

Conférence semestrielle des P. T. T. : M. POTIER.

Commission Départementale des Impôts Directs : MM. TIERCELET, DE CADENET. Suppléants : MM. LE GRIGNOU ; CAIZERGUE.

Commission Locale Professionnelle :

Industrie : MM. LÉOST, titulaire ; LARRIEU, suppléant.

Commerce : MM. KERMORGANT, DE CADENET, titulaires ; TIERCELET, JARNIOU, suppléants.

Comité Départemental de l'Enseignement Technique : M. LÉOST, titulaire ; M. GAYET, suppléant.

Commission Départementale de Conciliation (procédure d'expertise en matière d'enregistrement) : M. GAYET.

Comités Techniques régionaux de la Sécurité Sociale (section Alimentation) : M. DE CADENET.

Comité Départemental des Prêts des Caisses d'Épargne : M. LOMBARD.

Comité Départemental d'Identité des Entreprises : M. MÉVEL, titulaire ; M. DE CADENET, suppléant.

Comité Technique Départemental des Transports : M. CRAUSTE.

Commission du Statut du Personnel titulaire de l'Outillage : M. le Président, MM. LÉOST, LE PAGE, STÉPHAN.

Comité Météorologique consultatif : M. HUSIAUX.

Sous-Commission de l'Office des A. C. V. G. à Brest (attribution de baraques commerciales) : M. le Président.

La Chambre aborde ensuite son Ordre du Jour.

Procès-verbal de la dernière séance : le procès-verbal ne donnant lieu à aucune observation est adopté.

#### Fixation du Jour des Séances plénières

M. le Président expose que des observations ont été faites quant à la date des séances, fixée actuellement au quatrième vendredi du mois, date qui ne convient pas à certains membres de la Chambre. Après en avoir délibéré, l'Assemblée adopte le choix du quatrième mercredi du mois, à 14 heures 15, pour ses séances plénières.

#### PORT DE MORGAT

##### Institution d'une Taxe sur la valeur du poisson débarqué

M. le Président s'exprime comme suit :

Par délibération du 27 Avril 1951, notre Compagnie a sollicité des Pouvoirs Publics l'institution au Port de Morgat d'une taxe de 2 % sur la valeur du poisson débarqué dans ce port, dont le produit est destiné à financer les travaux d'élargissement du môle. La Chambre de Commerce de Brest a admis le principe d'une participation dans ces travaux dans la proportion des 13/20. Elle a pris acte de l'engagement du Conseil municipal de Crozon, en date du 15 Avril 1951, de verser à la Chambre de Commerce, sur les fonds de la commune, la somme nécessaire au paiement de l'annuité de l'emprunt, en cas d'insuffisance du produit de la taxe.

Au cours de sa session du 4 au 8 Décembre 1951, le Conseil général du Finistère a pris l'engagement de fournir à la Chambre de Commerce une part contributive égale aux 7/20 de la dépense prévue.

Par décision du 2 Août 1951, M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme a pris en considération l'avant-projet d'élargissement du môle de Morgat et a prescrit d'inviter les collectivités intéressées à s'engager, par délibération spéciale, conformément aux dispositions de la circulaire du 8 Septembre 1933, à prendre à leur charge la totalité des dépenses d'exécution des travaux, ainsi que les frais d'entretien, grosses réparations et restauration et à verser à première demande de l'État, dans les Caisses du Trésor, avant toute mise en adjudication des travaux, le montant des dépenses à prévoir, évaluées provisoirement à 20 millions.

Cet engagement correspond à notre délibération du 27 Avril dernier. C'est pourquoi je vous propose de prendre la délibération suivante :

« La Chambre de Commerce, aidée par les collectivités locales intéressées : département et commune de Crozon, s'engage à prendre

en charge la totalité des dépenses d'exécution des travaux, ainsi que les frais d'entretien, grosses réparations et restauration et à verser à première demande de l'Etat, dans les Caisses du Trésor, avant toute mise en adjudication des travaux, le montant de sa part contributive dans la dépense totale, évaluée provisoirement à 20 millions de francs.

Au cours de sa session du 4 au 8 Décembre 1951, le Conseil général du Finistère a accepté de fournir à la Chambre de Commerce une part contributive égale aux 7/20 de la dépense prévue, telle qu'elle résultera de l'apurement des comptes, quelles que soient les augmentations de dépenses résultant soit de difficultés rencontrées dans les travaux, soit de toutes autres circonstances.

De son côté, par délibération en date du 15 Avril 1951, le Conseil municipal de Crozon a accepté de verser dans les Caisses de la Chambre de Commerce, la différence entre le montant des charges qu'entraînerait l'amortissement de l'emprunt contracté par l'Assemblée Consulaire, pour le versement de sa part contributive de 13/20 et le montant du produit net de la taxe sur le produit de la pêche.

Dans ces conditions, la Chambre de Commerce prend, de son côté, l'engagement de participer à la dépense réelle qu'entraînera la réalisation du projet d'élargissement du môle dans une proportion des 13/20, quelles que soient les augmentations de dépenses résultant soit de difficultés rencontrées dans les travaux ou de toutes autres circonstances ; elle s'engage également à assumer les frais d'entretien, grosses réparations et restauration et à verser à première demande de l'Etat, dans les Caisses du Trésor, le montant de sa part contributive, évaluée provisoirement à 13 millions de francs, le département du Finistère versant en même temps dans les Caisses du Trésor le montant de sa propre part contributive, évaluée provisoirement à 7 millions de francs. »

La Chambre de Commerce, après avoir approuvé cette délibération, décide d'adresser ampliation à :

- M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme ;
- M. le Ministre du Commerce ;
- M. le Préfet du Finistère ;
- M. le Président du Conseil Général ;
- M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Finistère ;
- M. l'Ingénieur en Chef de l'Arrondissement de l'Ouest ;
- M. le Maire de Crozon.

**Constitution de la Commission Consultative  
et de la Commission Permanente d'Enquête du Port de Brest  
pour l'année 1952**

M. le Président s'exprime comme suit :

Aux termes des dispositions combinées des décrets des 7 et 8 Avril 1924, la Chambre doit désigner annuellement les délégués devant, d'une part, la représenter et, d'autre part, représenter les usagers au sein de la Commission Consultative et de la Commission Permanente d'Enquête.

La liste de présentation doit comprendre un nombre de noms double de celui des sièges à pourvoir.

1. COMMISSION CONSULTATIVE. — La Chambre a cinq délégués et les usagers un représentant. C'est donc une liste de dix membres de la Chambre de Commerce et deux usagers qu'il y a lieu d'établir.

2. COMMISSION PERMANENTE D'ENQUÊTE. — Aux membres de la Commission Consultative sont adjoints trois nouveaux usagers. Une liste de six noms doit être présentée.

Après en avoir délibéré, la Chambre de Commerce propose les noms suivants :

*Pour la Commission Consultative :*

a) Délégués de la Chambre de Commerce :

MM. DÉTHIEUX, Président ;  
LÉOST, deuxième Vice-Président ;  
STÉPHAN, Membre ;  
FOUCHARD, premier Vice-Président ;  
LARRIEU, Membre.

Et pour compléter à dix noms :

MM. FROMONT Lucien, Membre Secrétaire ;  
TROMELIN François, Membre ;  
LEPAGE Jean, Membre Trésorier ;  
NIDELET Abel, Membre ;  
KUHN, Membre Correspondant.

b) Représentants des usagers : pour cette catégorie, la Chambre de Commerce se trouvant en présence d'un acte de candidature de la part des courtiers maritimes, elle décide de présenter trois noms, laissant le soin à l'Administration de désigner le représentant effectif :

MM. VALLAUX, Directeur de la Compagnie Worms ;  
LE BRAS, Entrepreneur de manutention ;  
THIÉBAUT, Courtier maritime.

*Pour la Commission Permanente d'Enquête :*

MM. PTEL, Agent maritime ;  
MOCAER, Directeur de la Sté Dior à Landerneau, usager  
du Port de Brest comme importateur de phosphate  
et de pyrites ;  
CHEVALLIER, Directeur des Huileries du Moulin du Roi ;  
BERGE, Directeur de la C. B. V. N. ;  
THIÉBAUT, Courtier maritime ;  
BELLION Joseph, Négociant en fers et métaux.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Finistère ;  
M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Chef d'Exploitation du  
Port de Brest.

**Constitution de la Commission Consultative du Port de Landerneau  
et de la Commission Permanente d'Enquête pour l'année 1952**

M. le Président s'exprime comme suit :

Aux termes des dispositions combinées des décrets des 7 et 8 Avril 1924, la Chambre doit désigner annuellement les délégués devant, d'une part, la représenter et, d'autre part, représenter les usagers au sein de la Commission Consultative et de la Commission Permanente d'Enquête du Port de Landerneau.

La liste de présentation doit comprendre un nombre de noms double de celui des sièges à pourvoir.

1. COMMISSION CONSULTATIVE. — La Chambre a cinq délégués et les usagers deux représentants. C'est donc une liste de quatorze noms qu'il y a lieu de fournir.

2. COMMISSION PERMANENTE D'ENQUÊTE. — Aux membres de la Commission Consultative sont adjoints quatre nouveaux usagers. Une liste de huit noms doit être présentée.

Après en avoir délibéré, la Chambre décide de proposer les noms suivants :

*Pour la Commission Consultative :*

a) Délégués de la Chambre de Commerce :

MM. DÉTHIEUX, Président ;  
BOUCHER, Membre ;  
MÉVEL, Membre ;  
GAYET, Membre ;  
TROMELIN, Membre.

Et pour compléter à dix noms :

MM. LÉOST, Vice-Président ;  
LOMBARD, Membre ;  
LARRIEU, Membre ;  
STÉPHAN, Membre ;  
CRAUSTE, Membre.

b) Représentants des usagers :

MM. RADENAC, Négociant en bois ;  
MOCAER, Directeur des Usines Dior ;  
GAYET Charles, Négociant en bois ;  
PITTY, Directeur de la Grande Briqueterie de Landerneau.

*Pour la Commission Permanente d'Enquête :*

MM. GAYET Charles, Négociant en bois ;  
GOUX Marcel, Négociant en vins ;  
LEPAGE Victor, Tissus en gros, rue Desfossés ;  
OUTIN René, Épiciers en gros, 21, quai de Cornouaille ;  
PETTON, Directeur des Usines de la Palud ;  
Vve POULIQUEN, Grains et Engrais, rue de la Fontaine-Bl. ;  
PÉRON, Tissus en gros.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Finistère ;  
M. l'Ingénieur de l'Arrondissement du Nord-Ouest.

**Constitution de la Commission Consultative  
et de la Commission Permanente d'Enquête du Port de Camaret  
pour l'année 1952**

M. le Président s'exprime comme suit :

Aux termes des dispositions de l'article 4 du décret du 7 Avril 1924, portant règlement d'administration pour les ports maritimes non autonomes, la Chambre de Commerce doit désigner annuellement les délégués devant, d'une part, la représenter et, d'autre part, représenter les usagers au sein de la Commission Consultative et de la Commission Permanente d'Enquête du Port de Camaret.

La liste de présentation doit comprendre un nombre de noms double de celui des sièges à pourvoir.

1. COMMISSION CONSULTATIVE. — Compte tenu de ce que le Président de la Chambre de Commerce est nommément désigné dans une décision du 18 Juin 1949 de M. le Ministre des Travaux Publics, portant institution d'une Commission Consultative à Camaret, la Chambre est représentée par un membre et les usagers par

deux délégués (un patron-pêcheur et un mareyeur). Il y aura donc lieu de désigner deux représentants de la Chambre de Commerce et quatre usagers.

2. COMMISSION PERMANENTE D'ENQUÊTE. — Aux membres de la Commission Consultative sont adjoints quatre nouveaux usagers, choisis sur une liste de huit noms.

Après en avoir délibéré, la Chambre décide de proposer les noms suivants :

*Pour la Commission Consultative :*

a) Délégués de la Chambre de Commerce :

MM. DÉTHIEUX Paul, Président, Membre de droit ;  
KÉRAUDREN Joseph, Membre, à Camaret ;  
STÉPHAN Pierre, Membre.

b) Représentants des usagers :

MM. BOÉZENNEC, Patron-Pêcheur ;  
KERSALÉ, Patron-Pêcheur à Lagatjar ;  
LE DÉ Arsène, Mareyeur ;  
ROUSSEAU Armand, Mareyeur.

*Pour la Commission Permanente d'Enquête :*

MM. GOURMELON Alexandre, Constructeur de navires ;  
LE FUR Albert, Constructeur de navires ;  
DUIAHET François, Marin-Pêcheur ;  
GOURMELEN Pierre, Marin-Pêcheur à Lagatjar ;  
MELENNEC Pierre, Mareyeur ;  
DUVAL Yves, Mareyeur, rue de la Gare ;  
TANNIOU Pierre, Négociant en charbons ;  
LASTENNET Yves, Négociant en vins, quai Kléber.

Ampliation de cette délibération sera adressée à :

M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du Finistère ;

M. l'Ingénieur en Chef de l'Arrondissement de l'Ouest.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 30.

## Services de la Chambre de Commerce de Brest

Les Services de la Chambre de Commerce de Brest sont ouverts au public, tous les jours non fériés de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h. 30.

**BULLETIN MENSUEL.** — Le présent bulletin, paraissant tous les mois, publie, avec tous les compte rendus des travaux de la Chambre, les avis pouvant intéresser le commerce et l'industrie de la circonscription.

Il insérera gracieusement tous les communiqués et compte rendus des Syndicats Patronaux.

La Chambre de Commerce engage instamment ses commettants à se tenir au courant de ses travaux et de lui faire part de leurs observations et suggestions. La Chambre de Commerce attend de cette collaboration le moyen de servir toujours mieux les intérêts du Commerce et de l'Industrie de la circonscription.

**CARTES D'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE — CARTE SPÉCIALE A DEMI-TARIF.** — La Chambre de Commerce vise les attestations et demandes à produire pour l'obtention de la carte d'identité professionnelle et de la carte spéciale de demi-tarif des voyageurs et représentants de commerce.

**DOCUMENTATION.** — La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants la législation et réglementation économique fiscale et sociale et peut, à ce sujet, leur communiquer divers documents :

*Journal Officiel (Lois et Décrets).*

*Journal Officiel (Débats parlementaires).*

*Bulletin législatif Dalloz.*

*Bulletin annoté des lois et décrets.*

*Moniteur officiel du Commerce et de l'Industrie.*

*Recueil des Actes Administratifs du Finistère.*

*Bulletin officiel d'annonces de l'Administration des Domaines.*

*L'Usine nouvelle* (hebdomadaire).

*Journal de la Marine Marchande et de la Navigation Aérienne.*

*Recue Nautique.*

Revue mensuelles des Chambres de Commerce Françaises et étrangères, etc... etc...

**OFFRES ET DEMANDE DE REPRÉSENTANTS ET D'AFFAIRES.** — La Chambre de Commerce se charge de communiquer les offres et demandes d'affaires aux Syndicats Patronaux intéressés et les offres et demande de représentants au Syndicat des Représentants et Agents Commerciaux.

